AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0172
FR0000031122-FS0127

10 février 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

AIR FRANCE-KLM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 février 2026, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 4 février 2026, le seuil de 5% du capital de la société AIR FRANCE-KLM et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 13 703 346 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 5,19% du capital et 3,63% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	656 418	0,25	656 418	0,17
J.P. Morgan Securities plc	12 974 419	4,94	12 974 419	3,46
J.P. Morgan Structured Products B.V.	8 586	ns	8 586	ns
J.P. Morgan Chase Bank, National Association	9	ns	9	ns
Total JPMorgan Chase & Co.	**13 639 432**	**5,19**	**13 639 432**	**3,63**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AIR FRANCE-KLM hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 656 418 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 23 400 actions AIR FRANCE-KLM résultant de la détention de contrats de « *third party depository receipt where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et

- 633 018 actions AIR FRANCE-KLM résultant de la détention de contrats « *third party shares where right of use held*» portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

[1] Sur la base d'un capital composé de 262 769 869 actions représentant 375 240 494 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 10 867 790 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 5 298 883 actions AIR FRANCE-KLM résultant de la détention de 34 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 11 février 2026 et le 6 février 2031[2] ;

- 72 500 actions AIR FRANCE-KLM résultant de la détention de 2 contrats « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 juin 2026 et le 2 janvier 2099 ; et

- 5 496 407 actions AIR FRANCE-KLM résultant de la détention d'un contrat « *exchangeable bond* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 16 décembre 2028.

[2] Sur la base d'un delta de 1.